



DEJIC/AC

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL SÉANCE DU MARDI 5 JANVIER 2021 À 8h30

Sur convocations envoyées le dix-huit décembre deux mille vingt, les membres du Comité Technique Intercommunal se sont réunis le mardi cinq janvier deux mille vingt et un à huit heures trente à la Maison des Communes, sous la présidence de M. Nicolas PATRIARCHE, Président du Centre de Gestion.

ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

⇒ Représentants du collège des représentants des collectivités et des établissements publics :

- **M. PATRIARCHE**, Maire de LONS, Président du Centre de Gestion,
- **M. LABAT**, Maire d'IGON,
- **Mme MAINE**, Adjointe au Maire de MONTAUT,
- **M. BASSANO**, Adjoint au Maire de MAULÉON-LICHARRE,
- **Mme GRAMMONTIN**, Maire de CASTETNER.

⇒ Représentants du collège des représentants du personnel :

- **M. DAULÉ**, Agent de maîtrise à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **Mme LABORDE**, Adjoint technique à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **M. MENESSION**, Ingénieur principal à la COMMUNE de NAY (FO),
- **Mme BÉBIOT**, Attaché à la COMMUNE DE MONTARDON (SUD/LAB).

ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

Représentants du collège des représentants du personnel :

- **M. CAUHAPÉ-COUDURE**, Rédacteur principal de 2^{ème} classe au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CFDT),
- **Mme PROHARAM**, Adjoint technique à la COMMUNE DE LASSEUBE (CFDT),
- **Mme MARION**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE D'AHETZE (CGT),
- **M. COLLIOT**, animateur au CCAS DE BRISCOUS (CGT),
- **M. HONTAS**, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à la COMMUNE DE MAULÉON-LICHARRE (CGT)
- **M. SAUBES**, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE D'URCUIT (CGT),
- **Mme MOUSTROUS**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE DE MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- **Mme ETCHANDY**, secrétaire de mairie à la COMMUNE D'ALOS-SIBAS-ABENSE (CGT),
- **Mme LACOMBE**, ATSEM principal de 2^{ème} classe au SIRP IKAS BIDEA (UNSA),
- **Mme PIOT**, Adjoint administratif à la COMMUNE DE LESCUN (UNSA),
- **M. ANETAS**, Adjoint technique à la COMMUNE DE LAHONCE (UNSA),
- **M. CAPIN**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE D'IDRON (UNSA),
- **Mme CARRÈRE**, Rédacteur au SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT BÉARN BIGORRE (FO)
- **Mme MINVIELLE**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE DE RAMOUS (SUD/LAB).

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

- **M. MARCHAND**, Directeur du Centre de Gestion,
- **Mme CHALOT**, Responsable du Pôle Expertise juridique.

M. PATRIARCHE remercie les délégués pour leur participation à cette réunion du Comité Technique Intercommunal.

Lors de la séance du 10 décembre dernier, 17 dossiers ont recueilli un avis défavorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel.

Il s'agit de dossiers de détermination des critères d'attribution du régime indemnitaire.

La réglementation prévoit que dans ce cas, le Comité technique doit réexaminer les dossiers. L'instance siège alors valablement quel que soit le nombre de membres présents, et ne pourra pas être appelée à délibérer une nouvelle fois sur cette question suivant cette procédure.

Mme MAINE assure les fonctions de secrétaire de séance et M. DAULÉ de secrétaire adjoint.

Le Président rappelle la liste des dossiers inscrits à l'ordre du jour :

- I. **AVIS SUR DES PROJETS DE DÉTERMINATION DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU RÉGIME INDEMNITAIRE (17)..... 2**

I. AVIS SUR DES PROJETS DE DÉTERMINATION DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU RÉGIME INDEMNITAIRE (17)

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'OSSAU**, les **COMMUNES D'ARUDY, DE BARRAUTE-CAMU, DE BOUGARBER, DE PUYOO et DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BAÏGORRY** au vote :

- | du collège des représentants du personnel qui émet un avis défavorable à la majorité par 2 voix contre (CFDT, SUD/LAB) et 2 abstentions (CFDT, FO),
- | du collège des représentants des collectivités qui émet un avis favorable à la majorité par 4 voix pour et une voix contre.

Le Président soumet le projet présenté par les **COMMUNES DE FICHOUS-RIUMAYOU, DE GESTAS, DE LAHOURCADE, DE NAVAILLES-ANGOS, DE SAINT-MICHEL, D'HALSOU, D'OSTABAT-ASME**, par le **SIVU DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE LO BANIU** et par le **SYNDICAT MIXTE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT GAVE ET BAÏSE** au vote :

- | du collège des représentants du personnel qui émet un avis défavorable à la majorité par 2 voix contre (CFDT, SUD/LAB), une voix pour (FO) et une abstention (CFDT),
- | du collège des représentants des collectivités qui émet un avis favorable à la majorité par 4 voix pour et une voix contre.

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE NAY** au vote :

- | du collège des représentants du personnel qui émet un avis défavorable à la majorité par 3 voix contre (CFDT, SUD/LAB, FO), et une abstention (CFDT),
- | du collège des représentants des collectivités qui émet un avis favorable à la majorité par 4 voix pour et une voix contre.

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE D'IROULÉGUY** au vote :

- | du collège des représentants du personnel qui émet un avis favorable à la majorité par deux voix pour (CFDT, FO), une voix contre (SUD/LAB) et une abstention (CFDT),
- | du collège des représentants des collectivités qui émet un avis favorable à la majorité par 4 voix pour et une voix contre.

Les représentants du personnel contestent les principes d'attribution du CIA ayant pour effet de créer une individualisation des rémunérations.

M. DAULÉ conteste la suppression du régime indemnitaire en cas de congés de longue maladie, longue durée et grave maladie et la suspension décidée par certaines collectivités pendant les congés de maladie ordinaire.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ou appelée des délégués, la séance est levée à neuf heures.

LE PRÉSIDENT,



Nicolas PATRIARCHE
Maire de LONS
Président du Centre de Gestion